L'ABEILLE.
NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI 19 DECEMBRE.

(Communiqué.)

Dans ce [illegible] cements patentés, on appelait presque à [illegible] sque [illegible] cure un remède souverain pour les maux dont l'humanité a hérité, on doit se féliciter de rencontrer une préparation réellement efficace que les médecins les plus distingués ont cru devoir approuver. Les propriétaires et les fabricants du célèbre Amer de Hostetter peuvent en appeler en toute confiance à la Faculté et aux citoyens de la metropole commerciale du Sud par ce que l'article a acquis une réputation extraordinaire, quoiques faits ou durant plus que des volumes d'assertions intéressées mensongères. On a consommé, depuis un an, plus d'un demi million de bouteilles et l'augmentation porte à croire qu'il s'en consommera un million cette année. On n'en aurait pas vendu cette énorme quantité si l'Amer n'avait pas des propriétés rares et n'avait été recommandé par les médecins les plus éminents.

Ce n'est pas une popularité momentanée obtenue à l'aide d'éloges outrés, mais une renommée inébranlable qui ne durera pas moins que le temps lui-même.

L'été et l'automne derniers, les miasmes avaient rendu excessivement dangereux le voisinage de nos cours d'eau; c'était surtout le cas dans le Sud et l'Ouest, sans compter les villes populeuses où il existe également. L'Amer de Hostetter a été une providence dans les régions où sévissaient la fièvre en frisson et diverses autres maladies bilieuses qui avaient des victimes par centaines. D'innombrables témoignages établissent que l'Amer rend ces maladies moins graves en fortifiant les organes de la digestion et, par eux, le corps. Dans toutes les parties de l'Union l'été est accompagné de certaines maladies fatales d'entrailles et de l'estomac, car à l'imprudence des personnes qui abusent des fruits (abus qui engendre la diarrhée et la dyssenterie) vient se joindre l'influence de la chaleur sur les constitutions faibles. C'est alors qu'on peut se convaincre de l'efficacité de l'Amer dont les propriétés toniques ont, plus que tout autre chose, fait la réputation; des centaines de personnes lui ont dû la santé après avoir vainement employé tous les remèdes connus en médecine. Il agit puissamment sur l'estomac, le foie et les organes de la digestion. Il est souverain pour la dyssenterie et la diarrhée. Ceux qui mènent une vie sédentaire sont souvent forcés, à cause de leur faiblesse et de l'absence de stimulants, d'avoir recours aux liqueurs alcooliques, trouveront dans l'Amer de Hostetter ce dont ils avaient besoin. Il a un goût agréable et, tout en ranimant le malade, dissipe cette sombre mélancolie qui accompagne la lassitude. Les littérateurs, les personnes dont les occupations les empêchent de prendre de l'exercice et de respirer l'air pur, feraient bien d'en faire l'essai au lieu de s'adresser à des dangereux stimulants.

Les maladies de la vieillesse sont nombreuses et douloureuses. La plupart proviennent d'une mauvaise digestion datant de plusieurs années. Un estomac dont on a abusé dans la jeunesse se révolte généralement dans l'âge mûr, et le seul moyen de mettre fin à ces souffrances est d'employer des remèdes actifs comme l'Amer de Hostetter. Aucune préparation violente n'atteindra le but désiré sans des conséquences plus graves encore que la maladie. Les personnes d'un certain âge, en prenant l'Amer tous les jours, d'après la prescription qui se trouve sur les bouteilles, pourront se former une idée de ses vertus. Nous avons le témoignage de milliers de vieillards des deux sexes qui ont su apprécier l'efficacité de l'Amer de Hostetter pour les maux d'estomac et la faiblesse; ils avaient suivi l'avis de médecins et abandonné les drogues nuisibles. Si les vieillards pouvaient décider la question, ils placeraient l'Amer de Hostetter au rang des plus grands bienfaits de la science médicale.

Quelques mots au sujet des femmes. Il y a des époques où elles succombent sous le poids des soins qu'elles prodiguent à leurs enfants. Les rapports entre une mère et l'être qu'elle a mis au monde [illegible] sont une tendresse telle que la mère, surtout si elle est jeune, oublie quelquefois sa santé pour ne songer qu'à celle de son enfant. Si elle enfante en été, le cas est encore plus grave; aussi un stimulant est-il une nécessité absolue dans ces circonstances [illegible] la mère [illegible] assez de force pour supporter la fatigue. Il faut avoir l'Amer de Hostetter sur [illegible] la malade n'a pas recours à ces médicaments qui la minent et minent son enfant.

L'attention des médecins est appelée sur notre [illegible] de cet Amer. Nous sommes fiers de pouvoir dire que la Faculté l'a approuvé et que tous ceux qui l'ont employé ont rendu justice à l'inventeur. Nous ne suivons pas un mauvais exemple [illegible] posons pas en adversaires de tous les médecins, car des centaines d'entre eux nous ont honorés de leur confiance.

Les personnes auxquelles nous avons fait allusion d'une manière particulière, c'est-à-dire celles qui souffrent de la fièvre en frisson causée par les miasmes, de la diarrhée, de la dyssenterie, du manque d'appétit, des maladies provenant d'un estomac en mauvais état, enfin les mères qui nourrissent, les personnes qui subissent les suites de la vieillesse et [illegible] qui mènent une vie sédentaire agiraient pour [illegible] en faisant l'essai de l'Amer de Hostetter, comme dans les autres parties de l'Union [illegible]

HOSTETTER & SMITH, Pittsburg, Pa.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J. WRIGHT & Co., 21 et 151 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E. J. HART & Co., 77 et 79 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par O. O. WOODMAN, Coin Commune et Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par EATON & HENDERSON, Coin Nile Levée, Commune et Fulton

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par X. LAMBERT, 62 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ALEX MORTON & Co., 2 et 4 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J. HAIN MAKES, 43, 45 et 47 rue Nile-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ARIBUR & Co., à l'encoignure des rues Canal et Nile-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par LYAS & Co., Coin des rues Gravier, Fulton et Nile Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HOLMES & SPENCER, 7 rue Gravier

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par S. N. MORRISON & Co., 12 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BISOOK & SIMMS, 15, 17 et 19 rue Nile-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOHN I. MOORE & Co., 7 et 9 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SLOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par VIOLETTE & Co., 39, 41, 43 et 45 rue de la Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

1er août—lun, jeudi, sam, cha. 3 som

CHAUSSURES!
Créoles, Françaises et du Nord.
BLANCAND & GUITET.
Encoignure Dumaine & Royale,

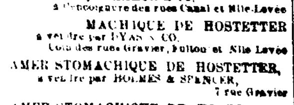

Ont en magasin le plus grand choix qui ait jamais été offert en vente, de Chaussures pour familles. Leurs articles, tous de première qualité, ne laissent rien à désirer pour la durée, l'élégance et la solidité.

Pour Dames—Bottines, brodequins, souliers pantoufles de toutes sortes, avec ou sans talons. Souliers fourrés pour l'hiver, [illegible] avec ou sans talons. Souliers satin blanc et chaussures décolletées pour soirées, etc.

Pour demoiselles et enfants—Plus que jamais une variété d'articles qu'on ne peut trouver difficilement ailleurs, et à des prix vraiment extraordinaires par leur bon marché.

Pour Messieurs, Garçons et Enfants—vraiment difficile à égaler sous tous les rapports. Les commandes sur mesure sont toujours exécutées avec le plus grand soin et promptitude. 29

Cognac Pellevoisin.
SEUL VÉRITABLE

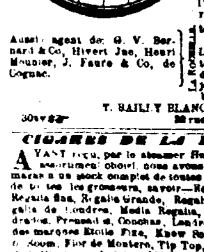

Le soussigné, seul agent de MM. Pellevoisin aîné & Co., de La Rochelle, annonce au commerce qu'il a toujours dans les magasins de la douane, un assortiment de cette marque de choix, qu'il offre à des conditions avantageuses.

Des ordres pour l'importation directe sont sollicités.

Aussi agent de G. V. Bernard & Co, Hivert Jne, Henri Meunier, J. Faure & Co, de Cognac.

Le Cognac PELLEVOISIN importé sur le marché depuis 1838, a toujours maintenu sa bonne réputation.

T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
30sept 6m 39 rue Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE.

AYANT reçu, par le steamer Habana, un nouvel assortiment choisi, nous avons actuellement en magasin un stock complet de toutes les marques et de toutes les grosseurs, savoir—Regalia Britanica, Regalia Bas, Regalia Grande, Regalia Commun, Regalia de Londres, Media Regalia, Cazadores, Cilindrados, Prensados, Conchas, Londres, Millars, etc., des marques Etoile Fina, Know Something, Plenty of Room, Flor de Montero, Tip Top, El Sol, Ingenuidad, Nicotiana, Hulalia, Old Buck, Flor de Posadas, Improvisada, La Union, Dos Hermanos, El Faro, Nueva Albion, Mon-Ecume, Ocean Bird, El Plata, Cuatro de Julio, Terre de Fabena, Washington, La Estrangera, La Exquisita, etc.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co,
No 63, rue de la Douane,
17 nov entre Chartres et Nouvelle Levée

MAGASIN DE L'ESPLANADE
DÉBALLAGE DE NOUVEAUTÉS.

CET établissement surnommé, à juste titre "Le magasin à bon marché" vient de recevoir un très grand assortiment de MANTELETS et BURNOUS en soie noire, haute nouveauté, dans tous les prix.

Aussi—Un choix considérable de SOIERIES POUR ROBES, qui seront vendues à des prix excessivement bas, ayant été achetées aux encans de New-York au-dessous de leur valeur.

Grand également des ROBES barège—Anglais double jupe, mesurant de 22 à 26 yards, pour $4.

BRODERIES nouvelles.

PARURES valencienne.

CHALES de tous genres.

MOUCHOIRS batiste brodés.

Ainsi qu'un grand assortiment de *Marchandises anglaises et américaines* qui seront vendues aux prix de fabrique.

DE MONTROND & Co.,
6nov Encoignure Esplanade et Victoire

AVIS.
AVOINE NOIRE de l'île du Prince Edouard, pour planté, nouvelle récolte—3000 boisseaux en débarquement de la barque Mary S. Rich, et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
F. A. GONZALES & Co.
no 11, Front Levée,
26 nov près la rue Bienville

VINS rouges — 300 barriques attendues par le Jenomie et le Mary Ryder, à vendre et à livrer par
S. D'ORTAIA & Co.
7déc 50 Douane

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
A
Grand Junction, Memphis et CAIRO.

VIA
LE GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE JACKSON ET DU NORD.

ARRANGEMENT
1859 *D'AUTOMNE ET D'HIVER* 1860.

Les trains de passagers quittent la gare de la compagnie, encoignure des rues Calliope et Magnolia, à sept heures trente minutes du matin et à six heures du soir; et arrivent à la Nouvelle-Orléans à six heures trente minutes du matin et à sept heures du soir, tous les jours, y compris les dimanches.

Le transport en diligences sur le chemin central du Mississippi ayant été réduit à environ vingt milles, et l'interruption étant desservie par une quantité de voitures à 4 chevaux suffisante pour transporter SANS DÉLAI, les voyageurs et les bagages d'un bout du chemin à l'autre, les passagers pour le Nord, l'Est et l'Ouest trouveront cette voie la

ROUTE LA PLUS PROMPTE ET LA PLUS DÉSIRABLE,

épargnant plusieurs jours de temps, aussi bien que le risque qu'on court par la navigation des rivières.

Des billets de parcours complet sont en vente aux points suivants:

A NEW-YORK, avec choix de 16 routes.
A PHILADELPHIE, do 10 do
A BALTIMORE, do 5 do
A WASHINGTON, do 5 do
A NORFOLK,
RICHMOND,
LYNCHBURG,
KNOXVILLE,
CHATTANOOGA,
ATLANTA,
AUGUSTA,
CHARLESTON,
SAVANNAH,
MEMPHIS,
NASHVILLE,
MAMMOTH CAVE,
LOUISVILLE,
CAIRO,
ST-LOUIS,
CHICAGO,
DETROIT,
CHUTES DU NIAGARA,
INDIANAPOLIS,
CINCINNATI,
BUFFALO,
ALBANY,
BOSTON,
WHEELING,
PITTSBURG

Des billets pour toutes les places ci-dessus, et toute place importante du

NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST,

—peuvent être obtenus au—

"BUREAU GENERAL DES BILLETS"

No. 44, rue St-Charles, juste en face l'Hôtel Saint-Charles, ou à la gare du N. O., J. & G. W. R. R, rue Calliope.

BILLETS D'ABONNEMENT.

Les personnes qui demeurent en ville, et ont une résidence ou un établissement sur la ligne du chemin, peuvent se procurer des billets en paquets de vingt cinq, pour leur usage personnel, à taux réduits, au bureau, rue St-Charles.

C. P. OAKLEY,
Agent général des billets.
BENTLEY D. HASELL,
Ingénieur en chef et Surintendant-général.
22nov—3m

Ligne d'omnibus de Wilbur.

Les voitures et wagons à bagages de "LA LIGNE D'OMNIBUS DE WILBUR," passeront prendre les voyageurs à tous les Hôtels ou dans toutes les parties de la ville, sur ordres laissés au bureau du N. O., J. & G. N. R. R, rue St-Charles
22nov 6m I. L. WILBUR

PARURES! PARURES!!
REÇU PAR STEAMER
Un assortiment de parures pour Bals, Théâtre & Soirées.
Peignes, Cache-peignes, Epingles pour Coiffures
Haute nouveauté Parisienne,
Aussi un assortiment de Peignes Ecaille et Ivoire.
Articles de fantaisie pour Bals.
LION & PINSARD,
54 & 56 anciens 66 & 68 rue Royale, enc. Bienville.
2déc

MERCERIE! MERCERIE!!
GARNITURES,
PASSEMENTERIE,
CEINTURES,
RUBANS,
DENTELLE,
BOUTONS,
GALONS,
VELOURS,
CORDONNET,
COTON A BRODER,
FRANGES & EFFILÉS,
LION & PINSARD,
54 & 56 anciens 66 & 68, rue Royale Enc. Bienville.
2déc

FUSILS DE CHASSE.

ROUSSET & GENIN ont reçu leur assortiment de fusils anglais à deux coups, dans tous les prix depuis $15 jusqu'à $100 pièce.

Aussi—500 fusils à deux coups, convenables pour la vente des marchands de campagne, à vendre par caisse d'une douzaine, chez
ROUSSET & GENIN,
21 nov 83, rue du Canal, près Chartres

Installations du Gaz.
J. B. MONIÉ

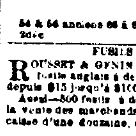

Prévient le public que, de retour du Nord où il est allé faire ses achats, il offre en vente un assortiment complet de Lustres, Pendants, Brackets, du plus beau modèle, au plus juste prix. 200 douzaines de globes, nouveaux modèles.

Par autorisation de la Compagnie du gaz, il se charge, à prix très modérés, de la pose et réparation des tuyaux.

184 [illegible] RUE DE CHARTRES.........184
1er sept—6m

Installations de Gaz, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général, qu'il continuera les affaires de l'ancienne société CHICHEN & LOEFFLER, au No 126 (ci-devant No 142) rue de Chartres, en son nom et pour son propre compte. En les remerciant du patronage passé, il espère que le même appui ne lui fera pas défaut. Il appelle l'attention toute particulière des personnes qui s'occupent d'installations de gaz, ainsi que celle des marchands de quincaillerie et du public sur le fort stock qu'il a en magasin et récemment importé. Ce stock comprend: candélabres, pendants, becs pour corridors et vestibules, toutes espèces de lampes françaises, globes, abat-jour, etc.; tuyaux de fer et en composition, etc., etc., des meilleures manufactures américaines, françaises et anglaises.

Convaincu qu'il n'y a aucune maison dont les facilités soient aussi grandes pour exécuter les commandes dans ce genre d'affaires, il prie les acheteurs de venir examiner ses marchandises avant de s'adresser ailleurs.
7juin CHARLES LOEFFLER.

Au public de la Nouvelle-Orléans.
AVIS IMPORTANT.

M. D. LOPEZ a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de commencer la fabrication des bonbons fondants qui, n'ayant pas à subir, comme ceux importés de France, une traversée de 50 jours, seront toujours frais et fabriqués avec un soin tout particulier, comme ce qu'il a été en mesure de livrer à la consommation.

Malgré la variété du parfum et de la forme, ils se vendront toujours 50 sous la livre.

M. Lopez engage respectueusement le public en général à venir les goûter pour s'en convaincre.—Il a sa Fabrique de Chocolat, encoignure Chartres et Conti. 15oct

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Cumberland, venant du Havre—100 caisses champagne de James Mumms & Co, des marques suivantes: Verzenay Cabinet, bouteilles et demi bouteilles; Imperial do do et do Vin des dames do do
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
30nov Nos 8, 10, 12 et 14 St Louis

EN débarquement du navire Harry Hammond, de Bordeaux.—
25 barriques vin rouge & de Gaulne.
27 barils vin blanc supérieur do
A vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
12 déc—6 16 et 18 rue St Louis

FRUITS glacés et crystallisés—2500 livres fruits glacés, abricots, prunes, pâte d'abricots, amandes, chinois, etc. reçus de France, en parfait état. 16 000 fruits crystallisés, pêches, poires, figues, melons; pommes; citrons; cédrats etc;
25 caisses
60 boîtes
A vendre [illegible] FIN, Le
déc—6

A LIVRER par le navire Callender, attendu de Bordeaux—200 barriques vin rouge
50 barils vin blanc
20 barriques vin blanc
2000 caisses vin rouge, à vendre par
C. CAVAROC & Co,
14d—6 144 rue Royale

ENTREPOT DE TAPIS,
No 19, Rue de Chartres.

NOUS recevons directement des manufacturers—TAPIS médaillons, velours, Royale Wilton, TAPIS de Bruxelles, tapis à trois plis, TAPIS et autres tapis,

TOILES CIRÉES à dessins nouveaux, de toutes les qualités, pour toutes les chambres, et tous les corridors,

NATTES de toutes largeurs et couleurs, Couvertures de tables, stores, paillassons. Le tout est offert à des prix modérés.
12sept—6f—1rep. A. BROUSSEAU & Co.

VINS FINS DE CHAMPAGNE
ERNEST IRROY & Cie,
A Mareuil-sur-Ay.
NUMA LACOSTE & Cie
16 nov Agents pour la Nouvelle-Orléans

Changement de domicile.

NUMA LACOSTE & Co ont temporairement transporté leur magasin au No 441, rue Royale entre Toulouse et St Pierre 7 oc

Bureau de la Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands

Nouvelle-Orléans, 14 avril 1859.

A PARTIR du 18 courant, les bureaux de cette compagnie seront transportés provisoirement au No 131 rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet.
14av 6m LOUIS LE BARBIER, Secrétaire.

FROMAGE de Foie Grasse—Reçu directement de Rotterdam—
60 fromages pâte grasse excellent.
A vendre par DUNTZE & Co,
13déc encoignure Royale et Conti

EN débarquement du navire John W White, de Bordeaux—
50 caisses vin rouge vieux Haut Brion
45 do do do de Margaux
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
6déc 44 Vieille Levée

MES H. PUTNAM,
Autrefois de la maison Hall, Rodd & Putnam,
FACTEUR DE COTON ET DE SUCRE,
Expéditeur et NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
1 août—1an No 46, rue Carondelet

FRUITS au jus et à l'eau de vie—Par le navire W. Waite, de Bordeaux—
100 caisses fruits au jus
30 do fruits à l'eau-de-vie, pêches, prunes et abricots, à vendre par DUNTZE & Co,
14déc encoignure Royale et Conti

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE
"Stacker"—Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles, barres de fourneaux, les vendra comme suit:
Chaudière de 60 à 72, à 1 25 le pouce
" " 44 à 54, à 61 [illegible]
" au-dessous de 40 pouces à 7 [illegible]
Les grilles à 4 cts la livre, et les grosseurs de fourneaux, selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 35 cts chacune.
F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire
[illegible] rue de l'Union

CAFÉ A VENDRE.

SITUÉ à l'encoignure des rues Dumaine et Royale. S'adresser chez Mme PERRET, [illegible] d'Orléans—Halle Tréme. 15 déc—1m N p S

[illegible] Grand Chemin de fer de la Côte [illegible] du Jackson et du Nord.

1859....*Département du transport*....1860.

Le fret sera reçu, à la gare de la Compagnie, au pied de la rue Calliope, tous les jours, les DIMANCHES EXCEPTÉS, jusqu'à 3 heures P. M.

Tous les colis destinés à être transportés doivent être distinctement marqués du nom du destinataire, du consignataire & de la place de destination et on ne recevra pas de fret qui ne sera pas consigné à des personnes demeurant aux stations établies sur la ligne du chemin ou ses branches.

Des reçus en blanc du chemin de fer pour le fret peuvent être obtenus, par ceux qui désirent s'en servir, au dépôt ou au bureau de MM. Carson & Armstrong, rue du Camp.

La compagnie ne se déclare responsable pour la valeur de tout le coton (expédié par le chemin) qui pourra être détruit par le feu, depuis le moment de la réception aux stations de la ligne jusqu'à 12 heures après la notice donnée aux consignataires à l'arrivée en ville.

Cette Compagnie et toutes les Compagnies de chemin de fer constituant la "Grande Ligne du Sud-Ouest" entre la Nouvelle-Orléans et New-York, ayant fait des arrangements avec la Compagnie de l'Adams Express pour avoir chaque jour un train régulier express entre les deux villes, les effets expressément entreposés auparavant par la Compagnie pour son propre compte sont discontinués, et tout ce qui a trait au service d'EXPRESS sera exécuté par l'Adam Express. On peut obtenir des renseignements sur ce sujet de J. J. McKeever, Esq., 96, rue du Camp.

Les agents de la Compagnie du chemin de fer ne sont pas autorisés à recevoir ou donner des reçus pour des billets de banque, les espèces, la bijouterie ou d'autres articles d'express. Ces valeurs seront reçues à l'Adams Express, 96, rue du Camp.

BENTLEY D. HASELL,
Ingénieur en chef et Surintendant général.
T. S. WILLIAMS,
22nov Surintendant du transport.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
De la Nouvelle-Orléans.
No 111, RUE DU CANAL.

Capital souscrit........$411,500

—DIRECTEURS:—

Alphonse Miltenberger	J. B. Gribble,
A. Rocheresau	P. O. Noblom
H. M. Wright	A. Reichards,
L. Millaudon	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Bagnaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.

J. TUYES, Président.
22 nov—6m.6ps J. W. HINCKS, secrétaire

Importation directe de Paris.

Reçu par les navires Bamberg, Wurtemberg, Ariel, Guttemberg, Cumberland, New-Hampshire et Peques, du Havre:

3000 flacons poudre de Rogé
3500 do dragées de Santonine, de Pelletier
2000 boîtes pastilles do do
2500 flacons dragées de do de Calisa
2500 boîtes pastilles do do
1500 flacons bélloise
400 bouteilles baume Fioravanti
400 do baume tranquille
400 do vin de quinquina au Malaga
3000 flacons sirop de raifort iodé (Boivenit)
1500 do sirop de café
1500 boîtes pâte idem
1500 tablets à chocolat Desbrières
600 flacons sirop de protoiodure de fer manganèse
600 do pilules d'odeurs de fer et de quinine
1500 do perles d'éther
1200 do capsules de Clark
1500 do do de Raquin
410 do Valerianate d'ammoniaque de Pierlot
1200 do pilules de Vallet
600 do Granules de digitaline
500 do fer réduit par l'hydrogène
1500 do perchlorure de fer de Pravaz,
1500 do sirop de Flon
2500 do de de Lactucarium d'Aubergier
2500 do phosphate de fer de Leras
1500 do Sirop de Marchill
3000 têtes de pavots
500 bouteilles chlorure Labarraque
1000 flacons sirop minéral sulfureux
450 livres orizine
1500 flacons liqueur du Dr Laville
1500 do pilules do
250 livres iodure de potassium
150 livres sous nitrate de Bismuth
150 do ammoniaque liquide
150 do corne de cerf en trochisques
75 do do de rapée blanche
1800 flacons huile de foie de morue Jongh
3000 boîtes pâte de mou de veau
2000 do do de nafé
4800 bouteilles sirop de Briant
3500 boîtes papier à cautères
500 bouteilles sirop de Lamouroux
3500 boîtes pastilles de Vichy
1500 bouteilles sirop de Johnson
500 boîtes dragées de Gélis & Conté
1500 bouteilles antiglaireux Paul Gage
500 do do Dupont
2500 grammes nitrate d'argent
500 flacons pilules de Leroy
500,000 pois d'iris
Capsules porcelaine, &c
A vendre par EDOUARD GUILLOT,
9 déc Rue Royale No 143

Sorties de Bals et d'Opéra.
GIQUEL & JAMISON,
16 et 18, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Cumberland et New Hampshire du Havre, un magnifique assortiment des articles suivants:

Sorties de Bals et d'Opéra;
Manteaux velours et draps;
Robes mousselines et tarlatane,
Coiffures de bals et de mariées
Fleurs assorties,
Mouchoirs batiste brodés,
Ombrelles et marquises;
Robes de cols à dispositions;
Pelerines valenciennes et dentelles;
Berthes, tulles et dentelles;
Bas soie unis et brodés pour dames et enfants;
Soi rien ailes toutes couleurs;
Peignes et Chignons en ivoire et écaille
Eventails, Brosses à poudre et autres,
Parfumeries de toutes sortes.
GIQUEL & JAMISON,
3 déc 16 et 18, Chartres

VÊTEMENTS D'HIVER!!
Grand assortiment de marchandises d'hiver.
DUGUY, SAULET & CO.
36, RUE DE CHARTRES.

NOUS venons de recevoir par les dernières arrivées de France et du Nord, un grand assortiment complet de vêtements d'hiver POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANS, que nous offrons à vendre à de très bas prix. Nous invitons respectueusement nos amis et le public en général à venir examiner nos marchandises avant de faire emplette ailleurs.
DUGUY, SAULET & Co,
36, rue de Chartres entre Douane et Bienville
7sept [illegible]

ATTENDU par le navire Athens, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge
et à vendre par
PAUL LACROIX,
13 Toulouse.
Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1859. 7déc

500 **Fusils, Fusils.** FUSILS garantis, prix assortis de $12 à $75. En magasin et à vendre par
POTHIER & FAUCHEUX,
22 oct—3m No 23, Vieille Levée

MINIATURES SUR IVOIRE.

LE public est informé que M. H. C. FROMWAY, Peintre en miniature, arrivé de New-York, a établi son atelier à l'encoignure des rues St Charles et Commune, au-dessus du magasin de vêtements de L. W. Lyons. 8 déc—1m

EN débarquement du brick espagnol Venceder, venant de Barcelone.
160 barriques de vin de Catalogne très corsé, 1re qualité
24 balles bouchons, de 15 mille régaliers pour eau minérale
25 balles bouchons, de 15 mille pointes
6 rames papier à cigarettes, 1re qualité
50 grosses de cartes espagnoles, à jouer.
A vendre par PABLO GELPI & Co,
12déc 129 Vieille Levée.

EN débarquement du ship City of Bess, venant d'Amsterdam.
16 pipes gin de Hollande de 1re qualité.
A vendre par P. GELPI & Co,
12déc 129 Vieille Levée.

FARINE—500 barils farine extra, superfine, fine et commune, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

WHISKY—315 barils de rectifié, Magnolia et Jessamine, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

JAMBONS—75 tierçons jambons de Duffield et Lewis Bragg, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

GRAISSE—300 tierçons, barils et barillets, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

CHANDELLES—1500 caisses Star, 4, 5 et 6 à la livre
325 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la livre, en magasin et à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

PORC—mess, prime et rotse, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

MAQUEREAUX—700 barils Nos 1, 2 et 3, gros et petits, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

SUCRE—400 barils sucre concassé et sucre en poudre, marque Stewart, en magasin et à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

FROMAGE—Un assortiment de fromage de l'Ouest, fromage en forme d'ananas, fromage de Hollande, etc, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
15 déc encoignure Conti et Vieille Levée

ATTENDU par le navire Ably Blanchard, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge bon ordinaire
A vendre par PAUL LACROIX,
15 déc 13 rue Toulouse

CHEVAUX.

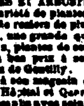

Le soussigné vient de recevoir en consignation plusieurs beaux chevaux de harnais et de selle, et plusieurs juments, pour le commerce et les éleveurs. Il y a parmi ces chevaux une paire de beaux bais, d'une vitesse plus qu'ordinaire. GEO. HAZEN.

S'adresser aux écuries de Van Besten, rue Toulouse, près Bourgogne. 15déc—1m

C. A. BARRIÈRE & BRO.

ANNONCENT respectueusement à leurs amis et au public qu'ils font en ce moment l'ouverture de leur stock de

LINGERIE,
DAMAS SOIE BRODÉ,
RIDEAUX, DENTELLE ET MOUSSELINE,
LINGE DE TABLE, NAPPES ET SERVIETTES
MARCHANDISES D'HABITATION,
COUVERTURES, JEANS ET LINSEYS,
Saberies à très bas prix,
POPELINES D'IRLANDE,

qu'ils ne feront un véritable plaisir de montrer. Egalement, un assortiment complet de Draps et Casimirs.

C. A. BARRIÈRE & BRO,
20 [illegible] rue 102, en face du bâtiment Touro

A VENDRE,

MA boutique de FERBLANTIER, au Steamboat Landing (débarcadère des bateaux à vapeur) entre Canal et Crossman. C'est une excellente occasion pour un ferblantier industrieux. Les conditions sont avantageuses.

F. A. KRAFT.
S'adresser à mon magasin, No 4, rue Annonciation, ou à la boutique. 12déc—6f

Changement de local.
A. Sturzenegger & Eberned.

ONT transporté leur magasin à la maison neuve No 46, rue de Chartres, en face de leur ancien local. 12 oct

EN débarquement du navire Guttemberg, capitaine Waite, du Havre, et à vendre par les soussignés—
15 [illegible] jeannes de 5 gallons
PAUL UGE & FABRY,
27 rue St Louis

EN débarquement du navire Wurtemberg du Havre:
[illegible] paniers champagne Ernest Irroy & Co., grand mousseux
[illegible]
NUMA LACOSTE,
15 nov No 441 Rue Royale

EN débarquement du John W. White, de Bordeaux—
[illegible] barriques vin rouge pour familles, J Latreille fils;
5 barriques vin vieux J Lacombe fils;
45 do do rouge Pomyet fils;
50 do [illegible] pour vin, vin blanc et [illegible] pour familles, à vendre par [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte de la Compagnie publie l'état suivant de son [illegible]:

Montant des primes non expirées le 31 mai 1858	$ [illegible]
Montant des primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1859	
Sur les risques d'incendie	$452,937 63
" " des rivières	127,121 71
" " des mers	[illegible]
	$ 961,270 64
Total des primes	$ 1,[illegible]
A déduire, montant des primes non expirées le 31 mai 1859	$284,130 00
Primes annulées	14,[illegible] — $ 160,[illegible]
Primes échues le 31 de mai 1859	$ 980 [illegible]
Pertes payées dans la même période:	
Sur les risques d'incendie	$453,410 53
" des rivières	71,083 15
" des mers	114,350 47
	$ 638,840 96
Dix pour cent remboursé à [illegible] payable sur scrip dans un [illegible]	11,138 17
Réassurances et dépenses [illegible]	34,196 00
	—18,214 00—$ 687,[illegible]
Bénéfice net	$ 191,791 00
Primes échues le 31 mai 1859	$ 980,[illegible]
10 pour cent accordé sur	112,[illegible]
Primes participant aux profits	$ 780,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 110,798 66
Effets pour primes	143,121 79
Placé en billets garantis par hypothèque et nantissement	411,660 65
Actions de Banques	110,[illegible]
Propriétés foncières	33,519 67
Primes en voie de perception	60,[illegible]
	$ 1,070,[illegible]
A déduire, balance de scrip de 1857, payable le 12 juillet prochain $ 178,766 00	
Intérêt payable sur le scrip de 1857 et 1858 [illegible] — 213,[illegible]	
Actif net	$ [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 8 juin 1859, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés JOHN PEMBERTON, président, et CHARLES LEBARBIER, secrétaire de la "Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans", lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi ont déclaré que le susdit tableau est véritable et une copie exacte des livres de ladite Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
CHARLES LEBARBIER, Secrétaire,
Assermentés et signé pardevant moi, 8 juin 1859
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Aujourd'hui, à une assemblée spéciale des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de scrip de 30 pour cent sur le bénéfice net provenant des primes des risques expirés le 31 mai 1859. Il sera émis, pour ledit dividende, des certificats à partir du 1er août prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième LUNDI de juillet, le solde du scrip de 1857, avec 6 pour cent d'intérêt et de payer 6 pour cent d'intérêt sur le scrip de 1858.

—Directeurs—

R. O Nelson,	P. Fouts,
J. N. Merles	John Pemberton,
Geo Connolly,	P. B. Voorhies,
P. Maspero,	C. Henold,
C. H. Slocumb,	G. Miltenberger,

B. O. Vignaud.
9juin—1m

B. DOURS.
MARCHAND DE GRAINES,
30, rue Conti, au-dessous du 30.

VIENT de recevoir par les navires Amyrie et Heidelberg, du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage, fourragères, etc., telles que:

Artichaut, Asperge, Betterave ronde rouge do longue de grosse rouge à salade do blanche sucrée do à collet vert do grosse disette Chouffleur tous choix Chou gros cabus do hâtif pour primeurs Carotte courte rouge do demi-longue do longue orange do blanche à collet vert Céleri plein blanc do de court hâtif do à tête très gros do hâtif blanchissant do de rave ou céleri navet Cerfeuil commun do frisé Chicorée frisée d'Italie do frisée de Meaux Scarole large feuille Cresson de fontaine do alénois large feuille Epinard de Flandre Haricots de Soissons Laitue grosse impériale do de Versailles do à cosse.

Laitue blanche pommée do royale do brune de Hollande Romaine blonde Moutarde Navet plus blanc d'Alface do courte rose do long blanc des vertus de grosse rave ou Rutabaga ou chou navet Chou navet à chair jaune do de Berlin Oignon rouge et d'Italie Oseille large de Belleville Poireau court Pourpier doré Pois-lin ou de bois Poireau gros court de Rouen Poirée à carde blanche Pois ridé à rames do de Washington et plus [illegible] Radis rose demi-long do long, noir, blanc, jaune Roquette, salade Scorsonère Trèfle blanc, rouge, et Trèfle incarnat Graines pour les oiseaux constamment en main Ainsi qu'un grand assortiment d'une variété de graines de fleurs etc., etc.

A. BERNARD,
HORTICULTEUR,
136 rue de Chartres, près l'Hôtel St-Louis

Un assortiment complet de graines potagères et de fleurs; Dahlias, &c.

OUTILS D'HORTICULTURE;

Sécateurs, greffoirs, serpettes, cueille-fleurs, plantoirs, échenilloirs, scies, etc. pour la taille des arbres, cisailles, pompes et autres pour arroser, chaussures de jardin pour dames et pour hommes; cloches pour boutures, en verre, cache-pots en papier et en poterie fine, enveloppes de bouquets en papier très élégantes, pommes d'arrosoir, ainsi qu'une grande quantité d'autres objets.

Toujours à la disposition des amateurs.

1300 Camelias, Azalées de l'Inde, Maranthe, Primevère de la Chine, 9 espèces Magnolias; une collection de Rosiers de premier choix.

A. BERNARD invite les amateurs à venir visiter ses serres contenant 3000 vases fleurs et plantes exotiques recherchées et les plus variées, ainsi que ses pépinières de poiriers, pommiers, abricotiers, pruniers, pêchers, orangers, figuiers, dattiers, etc. etc., un choix de plantes, fleurs à bulbes, 20 espèces de vignes renommées les mieux acclimatées au climat de la Louisiane. Ces serres et pépinières sont situées sur le bord du Bayou, contre la magasin de la Laiterie et le coin rue des Ursulines.

Insecticide Vicat.

Sans odeur, ne renfermant aucun principe vénéneux et pouvant être pris à l'intérieur sans aucun danger, par l'homme, le chien, le chat, les volailles, etc., pour l'insecticide Vicat détruit les poux, les punaises, les moustiques, les chenilles, les cirons, les blattes ou ravets, les scarabées, les charançons, les fourmis, etc., etc.

Dépôt rue de Chartres, No 136, maison A. Bernard, où les BOUQUETS de soirées et de mariage sont fournis quelques heures à l'avance, composés à leurs prix plus rares. 15 m

J. MENARD.
Graines fraîches de Jardinage
De la nouvelle récolte de 1859.

Reçu par le navire Shepherd, du Havre —Choux pommé 10 variétés, choux cavalier, choux de Bruxelles, choux-fleur, choux-navet, choux-rave, Rutabaga, navets, carottes demi-longues, épinards large feuille, navet plat blanc, navet rose, laitue pomme, radis demi-long, radis rond rose, radis jaune, radis noir, betterave courte, betterave chambière, betterave blanche ou sucrée, navet rouge, poireau gros court, fève, céleri, perce-pierre, persil, cerfeuil, panais, céleri plein blanc, échalotte, cresson, moutarde, ognons, pois ridé, chicorée, scarole, ail, salsifis, fèves, pois, et à fleur assorti.

PLANTES ET ARBUSTES.

Une très grande variété de plantes et d'arbustes, une belle collection de rosiers de plus de 200 variétés de premier choix, une grande quantité de Magnolias et arbres fruitiers, plantes de serre.

Le tout à vendre à bas prix à son établissement d'horticulture, chemin de Gentilly.

Les ordres laissés à son magasin de graines, rue Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier, No 313, ancien 181, seront remplis avec soin et promptitude.

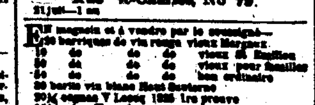

SANGSUES! SANGSUES
Nouvellement arrivées.

25,000 sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par steamer Cahawba, et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No 71, rue Bourbon, entre Bienville et Conti, en gros et en détail aux prix les plus modérés.

Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. THERLOUBAT.
9juin—1an

SANGSUES—SANGSUES

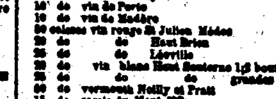

Mme veuve PROVOST, a un grand dépôt central, rue Bourbon, 172, entre Toulouse et St Pierre, et constamment en main un grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 3nov

J. H. & JOHN H. HOLLAND,
AVOCATS.

J. H. HOLLAND,
NOTAIRE PUBLIC
ET
COMMISSAIRE DE L'ETAT DU TEXAS,
Rue St-Charles, No 79.
21juil—1an

EN magasin et à vendre par le soussigné—
10 barriques de vin rouge vieux Margaux
10 do do do vieux St Emilion
10 do do do vieux pour familles
10 do do do bon ordinaire
20 barils vin blanc Haut Sauterne
20 paniers cognac V Leroy 1826 1re preuve
15 do Tros de preuve
15 do La Rochelle, Tourade de preuve
10 do Leroy père & fils 1852 1re preuve
10 barils vieux Bourbon whisky
15 do Olivers whisky
5 do brandy de New-York
5 do gin de
3 do Punch brandy
10 do vin de Porto
10 do vin de Madère
20 caisses vin rouge St Julien Médoc
20 do do Haut Brion
20 do do Léoville
20 do vin blanc Haut Sauterne 1/2 bouteilles
[illegible] grandes bout.
50 do vermouth Noilly et Prat
15 do cassis du Mont d'Or
15 do extrait de punch au rhum
15 do muscat de Frontignan
100 paniers champagne diverses marques, grandes et demi bouteilles
20 paniers huile de James Plagniol
150 demi-jeannes de toute mesure
[illegible] bouchons pointus en balles et en sacs de 300
[illegible] surfins en balles et en sacs de 300
100 gallons gin de Hollande en dame-jeannes de 5 gallons chaque
20 do rhum de la Jamaïque en dame-jeannes de 5 gallons chaque.
A vendre par PAUL LACROIX,
16nov 13 rue Toulouse.

MARCHANDISES SÈCHES!!!
A. Sturzenegger & Eberned.
No 46 Rue de Chartres No 46
Entre Bienville & Douane vis-à-vis de leur ancien magasin.

INFORMENT leurs amis et les acheteurs en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de Liverpool, le complément de leur assortiment d'hiver, se composant de [illegible]

[illegible]

—AUSSI—

[illegible]

FLOUR—[illegible]

VENTES A L'ENCAN
HABITATION,
ESCLAVES, BESTIAUX, &a, à vendre.

VOULANT quitter le pays pour aller en Europe, je vendrai à l'encan, sans réserve, MERCREDI, 4 janvier 1860, sur les lieux, à [illegible] sur l'île de la Fausse Rivière, [illegible] L. Wauthier. L'île est connue comme une des endroits les plus salubres de la Louisiane.

TERRE.

Ladite HABITATION qui a 21 arpents et demi de face à la Fausse Rivière, et 40 arpents de profondeur, [illegible] en culture. Une grande partie de la terre [illegible] défrichée. Les améliorations sont [illegible] neuves et bien bâties. [illegible] maison à étages, une maison d'économie, écuries, magasin à maïs et magasin à foin, moulin à vapeur, moulin à maïs, pressé à vis en fer, dépôt de [illegible], forge, cases [illegible] doubles [illegible] etc.

ESCLAVES.

[illegible] ESCLAVES, par un et en famille, la plupart ont été élevés dans cette paroisse, et considérés comme un des plus beaux [illegible] grand prix du pays.

Leurs qualités et leurs défauts seront annoncés au moment de la vente.

1 Pierre, âgé d'environ [illegible] ans, harnacheur et bon ouvrier;
2 [illegible], âgé d'environ [illegible] ans, nègre de champ [illegible];
3 [illegible], âgée d'environ 20 ans, négresse de champ;
4 Palmyre, âgée d'environ 16 ans, négresse de champ;
5 Suzanne, âgée d'environ 15 ans, négresse de champ;
6 Marie, âgée d'environ 11 ans, négresse de champ;
7 [illegible], âgé d'environ 22 ans, nègre de champ et bouvier;
8 Edith, femme de Cément, âgée d'environ 19 ans, négresse de champ et bonne;
Marie Joseph, âgée d'environ [illegible] ans, négresse de champ [illegible];
10 Hippolyte, son fils, âgé d'environ 20 ans, nègre de champ [illegible];
11 Zénon, âgé d'environ 24 ans, nègre de champ, bouvier et [illegible];
12 Wallace, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, [illegible];
13 [illegible], âgée d'environ 36 ans, négresse de champ, [illegible];
14 [illegible], âgé d'environ [illegible] ans, nègre de champ;
15 [illegible], sa fille, âgée d'environ 14 ans, négresse de champ;
16 [illegible], âgé d'environ 60 ans, nègre de champ;
17 [illegible], âgé d'environ [illegible] ans, nègre de champ charretier, affection à la moitié;
18 Françoise, âgée d'environ [illegible] ans, négresse de champ;
19 Jean Baptiste, son fils, âgé d'environ 15 ans, nègre de champ;
20 Delphine, âgée d'environ 18 ans, nègre de champ;
21 Sylvestre, son fils, âgé d'environ 15 ans, nègre de champ;
22 Catherine, âgée d'environ 70 ans;
23 Marie-Catherine, âgée d'environ [illegible] ans, négresse de champ, légère affection à la mâchoire;
24 St-Louis, son fils, âgé d'environ 17 ans, nègre de champ;
25 Louise, sa fille, âgée d'environ 13 ans, négresse de champ;
26 Jules, âgé d'environ 36 ans, charpentier, briquetier, [illegible];
27 Lucky, âgé d'environ 35 ans, bon forgeron et assez bon charpentier;
28 [illegible], âgé d'environ 35 ans, nègre de champ, conducteur de wagon, &c;
29 Alfred, âgé d'environ 30 ans, excellent ingénieur;
30 Pauline, femme d'Alfred, âgée d'environ 30 ans, négresse de champ et cuisinière;
31 Jules, son fils, âgé d'environ 14 ans;
32 Gervais, son fils, âgé d'environ 11 ans;
33 Elie, son fils, âgé d'environ 10 ans;
34 Gaffrey, 56 ans, fabricant de colliers et vacher estropié;
35 Adèle, 50 ans, négresse de champ et cuisinière, maladive;
36 Judith, [illegible] ans, do maladive;
37 Babet, 70 ans, do
38 Élisère, 26 ans, do
39 Benjamin, 30 ans, do elle a une hernie
40 Remy, 20 ans, charpentier et nègre de champ;
41 Zelma, 20 ans, couturière, domestique, accouchée;
42 Malie, sa fille, 4 ans;
43 Clara, do 9 ans;
44 Réo, son fils, 11 ans, nègre de champ;
45 Dervain, do 19 ans, do
46 Valentin, do 15 ans, do
47 Virginie, sa fille, 14 ans, négresse de champ;
48 Charlotte, 60 ans, do
49 Henry, 25 ans, nègre de champ et jardinier, mal à la jambe;
50 Lyse, femme de Henry, 25 ans, négresse de champ, affection à la mâchoire;
51 Jean Pierre, 20 ans, nègre de champ;
52 Ameline, femme de Jean Pierre, 20 ans, négresse de champ;
53 Jessie, 24 ans, nègre de champ;
54 Pâle, femme de Jessie, 17 ans, négresse de champ;
55 Maurice, petit enfant;
56 Thérèse, 42 ans, négresse de champ et garde-malade;
57 Berthe, son fils, 8 ans;
58 Henry, 11 ans, nègre de champ;
59 Nancy, 18 ans, 12 ans, négresse de champ
60 Gobine, do 14 ans, do
61 Aimée, son fils, 12 ans, nègre de champ
62 Paul, do 10 ans, do et cocher,
63 Françoise, do 6 ans,
64 Baptiste, do 4 ans,
65 Augustin, 25 ans, cocher accompli;
66 Charlotte, 25 ans, domestique, bonne cuisinière;
67 Mary, 20 ans, blanchisseuse, repasseuse et couturière;
68 Charlotte, 30 ans, couturière et coiffeuse
69 Elie, son fils, 4 ans;
70 [illegible], 15 ans, domestique
71 Phill, 50 ans, nègre de champ, cocher, etc.

Mulets, Chevaux, Bœufs & Vaches, etc.

30 beaux mulets, la plupart jeunes
12 chevaux, juments, poulains, étalons et une douzaine [illegible]
3 chevaux de voiture,
1 barouche,
Moutons, porcs, maïs, foin, cowpeas, etc,
Meubles, etc.

—TERMES ET CONDITIONS:—

Pour la terre, un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans. Pour les esclaves, un quart comptant; le reste à 1 et 2 ans. Les acquéreurs devront fournir leurs billets garantis par hypothèque, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à l'ordre du vendeur, avec intérêt de 8 pour cent par an jusqu'au paiement, et s'il y a retard, les billets porteront 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication, et les billets fournis pour les esclaves produiront 8 pour cent d'intérêt à partir de leurs échéances. [illegible] d'honoraires d'un quart comptant [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Pour les bestiaux et les instruments, le mulet, le bœuf, les meubles, etc.—toutes sommes au-dessous de $100, comptant; au-dessus de $100, 12 mois de crédit, en billets avec deux endosseurs satisfaisants payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à l'ordre du vendeur, avec intérêt de 8 pour cent à partir du jour de l'adjudication.

Les acquéreurs de propriétés foncières ou des livrés avant que les conditions de la vente aient été remplies. Tous les colons, moulins, chevaux, bœufs à cornes, etc., seront aux risques des acquéreurs et devront être enlevés par eux avant le 1er de février. Les actes de vente seront passés, au choix des acquéreurs, devant M. [illegible], notaire à la Nouvelle-Orléans, ou devant le recorder de cette paroisse, et aux frais des acquéreurs. Ceux qui voudront faire visiter les esclaves seront tenus de le proposer au vendeur, avec les soins de droit, dans les dix jours après la vente. Tous ceux qui ne pourront remplir leur ... d'achat [illegible] compte [illegible].

Habitation de l'Ile, Pointe Coupée, 2 novembre 1859. J. F. LAPICE.
8 nov—Sp et vips au 27 déc et lu et j 1jo

MACHINES A POINTS SERRÉS.

DE LADD, WEBSTER & Co,
POUR LES FAMILLES ET LES HABITATIONS.

Cette machine est déclarée, après un examen attentif des premiers hommes de science et pratique du pays, la non plus ultra des inventions modernes.

Elle surpasse de beaucoup toutes les autres sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la force. On la dirige très facilement, elle fonctionne avec rapidité, ne se dérange jamais et l'on s'en sert convenablement, et fait, des deux côtés, un même point qui ne saurait être mieux fait.

Voici quelques témoignages en faveur de la MACHINE A COUDRE DE LADD, WEBSTER & Co.

Lettre du lieutenant W. L. Maury, de la marine des Etats-Unis.

Chantier de Marine, Washington, 23 août 1859.

Messieurs—La machine à coudre qu'on vient avait commandée a été reçue, Mme M. en est parfaitement satisfaite.

Comme preuve de la simplicité de la machine, je dirai que Mme M., sans explication, l'a fait fonctionner après un court essai, sans la moindre difficulté.

C'est avec plaisir que je donne mon témoignage en faveur de cette machine à coudre.

Je suis respectueusement,
votre obéissant serviteur,
Wm L. MAURY.

A MM. Ladd, Webster & Co, 500 Broadway, N. Y.

Lettre de M. J. P. Pirsson, ingénieur civil.
No 5, Wall street, New-York, 16 novembre 1859.

Messieurs—Je donnant l'opinion que vous demandez sur les qualités de votre machine à coudre, il est de mon devoir [illegible] de votre machine à coudre [illegible] [illegible]

JOSEPH P. PIRSSON,

A M. Wm C. Hicks, caviste de la Compagnie des Machines à coudre Ladd, Webster & Co.

Nous avons remporté dernièrement les PREMIERS PRIX, à la foire de l'Etat de la Pennsylvanie, à Philadelphie,

A la foire de New-York, à Albany,
A la foire du Kentucky, à Lexington,
A la foire Southern Agricultural, à Norfolk, Virginie.
Et à un grand nombre de foires de comtés.

Nous prions le public de venir chez nous APRÈS avoir examiné toutes les autres machines,

Que les faits et non les paroles,

vous prouvent que

LA MACHINE A COUDRE
DE LADD, WEBSTER & Co,
est réellement le
Nec plus ultra de la Création.
R. ZINTGRAFF, agent,
No 14, rue St-Charles, au premier.
6déc

LIBRAIRIE PAYA.
50, RUE DE CHARTRES,

Reçu par le steamer Grenada,
[illegible] Œuvres d'[illegible] de St Denis
J. Boucher—Philosophie religieuse, Terre et Ciel
Lacordaire—Conférences à Notre Dame de Paris,
Rand—Louis XVI et sa Cour
Dupont—Collection du Marchand en 1824
J. Janin—Rachel et la tragédie—Littérature dramatique
[illegible] Dictionnaire de la Conversation
De Mirecourt—Les Amours historiques de Marion De l'Orme
Yvert—Les [illegible]
De St Aubin—Les Rois et Henri IV.
Martin et Lorédan—Le mal que les poètes ont dit des femmes
Le Journal—Le mal amoureux à Paris
Louise Colet—Lui—Lui-même à Rome et Lui et à Lui et à Elle
Eugène Chapus—Les Hasards de château
Robert & Villebrant—Le testament de César Girodot
Dr [illegible]—Les Triomphes de Ch Monselet
Dalembert—Les [illegible]
Il Des [illegible]—Contes de la Méditerranée
A Karr—Les Tomberons des Papes
Michelet—L'Amour
Arsène Houssaye—La vertu de Rosine—Mademoiselle Mariani
Almanachs de l'Illustration, du Charivari, du Journal pour rire, etc., pour l'année 1860. 15 déc

A. Carrière, H. Bordelade
A CARRIÈRE & Co
IMPORTATEURS,
No 68, rue de la Vieille Levée.

ONT constamment en mains un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Conserves

TABAC de la Havane—300 balles tabac supérieur, en magasin et à vendre par
ANTONIO ORTIZ & Co,
8nov 16 rue de la Douane

FROMAGE—[illegible] de fromage [illegible] à vendre par
DUNTZE & Co,
[illegible] enc. Royale et Conti

FUSILS à [illegible] vendre [illegible] à vendre par
ROUSSET & GENIN,
83, rue Canal, près Chartres

Université de la Louisiane
Collège et Ecole de Grammaire.

LES classes régulières pour l'école de grammaire s'ouvriront le 1er septembre, les cours du collège commenceront le 1er octobre de chaque année.

[illegible] que dans n'importe quelle institution des Etats-Unis, et comprennent, entre les langues mortes et vivantes, toutes les branches d'une éducation classique et commerciale. Outre les classes faites par les professeurs C. W. Bazes, professeur de mathématiques, gradué de West Point; H. T. Cole, professeur d'Anglais et de [illegible]; [illegible] de Grec, de Latin et d'Allemand; T. [illegible] de littérature française, d'Histoire et [illegible] professeur de Français et [illegible] des cours spéciaux de sciences, de chimie, de physique et de philosophie [illegible] par le Professeur [illegible] sont donnés aux élèves étrangers à l'établissement.

Le prix de l'externat varie de 6, 8, 10, 12 ou 15 piastres par mois, selon l'âge des élèves et les différentes classes qu'ils suivent. Le prix du pensionnat est de 15 piastres par mois. S'adresser pour des prospectus ou des plus grands renseignements, par écrit ou de vive voix, au siège même de l'Université, encoignure Baronne et Commune, au Principal,
[illegible] LOUIS DUVAU.

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans.
On pensionnat et externat de jeunes Demoiselles.
Dirigé par
MADAME M. LOCQUET,
No. 222, RUE DU CAMP.

CET établissement fondé par Mme MACAULAY et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, reprendra ses exercices le 15 septembre prochain.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme FRANÇOIS LOCQUET, avec qui elle s'est associée, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à cet établissement.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont enseignés exclusivement par une dame dont la réputation comme musicienne et pédagogie professeur, a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu la favoriser de leur confiance.

La langue française, qui est la langue maternelle de Mme Locquet et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes Américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement, qui déjà se recommandait par ses vastes aménagements, vient de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort, qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat et des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.
1sept—6m

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles.
Sous la direction de
Mme CHARPAUX.
Rue du Bayou, encoignure Claiborne,
[illegible]—sept 1859

CETTE maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment en faveur de la direction qui lui a été donnée.

Désirant justifier la confiance des familles, Mme Charpaux est décidée à ne rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A cet effet, elle s'est assurée du concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, étant située sur la partie la plus élevée de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs peuvent de vastes appartements construits exprès, où l'air circule avec facilité.

L'étude de la LANGUE ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, qui demeurent dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, algèbre élémentaire toutes les branches d'une éducation tout à fait achevée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme Charpaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions préparatoires, les enfants qui ne disposent à faire leur première communion.

Le monde qui est tant devenue une partie en-ceinte de rédemption d'une jeune personne, M. CHARPAUX demeure tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de sa leçon, [illegible] chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La directrice, voulant, autant qu'il lui sera possible, rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiés, a établi un cours où elles se trouvent à même de faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

En été, les dames pensionnaires sont à la campagne [illegible] quatre, la nourriture [illegible] [illegible].

CONDITIONS.
Les pensionnaires payent, non compris le blanchissage..................200
Les demi-pensionnaires..................[illegible]
Les élèves de la première classe..................[illegible]
Les élèves de la seconde classe..................[illegible]
Les élèves de la troisième classe..................[illegible]
Les prix des leçons de piano et de [illegible]
Le coucher, le dessin et la danse se payent à part.
Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.

INSTITUT St-CHARLES,
Grandville, près de Carrollton, La.,
Pensionnat et Externat de Jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme MACE.

CETTE institution rouvrira ses classes le 1er septembre. Les élèves sont priés de se rendre au jour désigné afin d'éviter le retard dans les études.

Plusieurs améliorations ont été faites pendant les vacances à l'Institut St-Charles, quelques nouvelles [illegible] [illegible].

[illegible]

Ceux qui désirent [illegible] jusqu'à parfait [illegible]

On fournit dans la pension, sans détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nombre d'années à cette Institution, les conditions [illegible].

Une danse attachée à l'Institution est chargée d'accompagner celle-ci matin dans le char, les élèves qui [illegible].

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
32, rue Dauphine,
Entre Hôpital et Ursulines.

CETTE institution, dont le nombre a toujours été croissant depuis 15 ans, ne laisse plus rien à désirer sous le rapport de son cadre intellectuel et physique.

La Directrice, élève de la maison impériale de St-Denis, graduée de l'Université de France, a pris, depuis son voyage, un soin tout particulier [illegible].

[illegible]

Les cours en anglais et en français [illegible] [illegible].

Les instructions religieuses sont faites par un prêtre éclairé de la Cathédrale, un [illegible].

Les arts (musique, peinture, danse) sont toujours sous l'habile direction des professeurs les plus distingués.
4 oct—6m

Institut de Mme Parent,
Coin des rues Royale et Hôpital,
Internat et Externat de Jeunes Demoiselles.

CET Etablissement a été transporté au coin des rues Royale et Hôpital. La bâtisse en est vaste, bien ventilée et distribuée pour les classes, les dortoirs, etc.—Mme Parent profite de cette occasion pour remercier les nombreuses familles qui ont bien voulu accorder leur confiance à [illegible].

[illegible]

Pour plus de renseignements, s'adresser à Mme Parent, à l'Institution, où l'on pourra se procurer des Prospectus.

COLLÈGE AUDUBON,
Encoignure Bourgogne et Maine,
Sous la direction de C. LAVENDER.

M. Lavender, successeur de M. S. Bonne, a l'honneur de prévenir les familles que la rentrée des classes aura lieu du 1er au 5 septembre prochain.

Au commencement d'une nouvelle année scolaire, le nouveau chef de cette institution apportera quelques modifications à l'organisation des études; il espère qu'on les regardera comme de véritables améliorations.

Toutes les études spéciales se feront dans la langue anglaise. Les mathématiques confiées depuis quelques temps au jeune Collège M. W. Bonner, auront [illegible].

[illegible]

Tout mois commencé doit être payé en entier.

On trouvera de gré à gré avec M. Lavender, à des prix très modérés, pour l'enseignement de l'Espagnol, de l'Allemand, de l'Italien, de la musique et de la danse.

M. De Feuilly, architecte domicilié, a se charger de divers [illegible] des Pensionnaires, ainsi que de [illegible] et de la [illegible].
[illegible] CHARLES LAVENDER.

ORANGES [illegible] BARNARD TURPIN
13 déc 55, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—250 caisses sucre blanc [illegible] Havane [illegible] à vendre par S DE VIGNIE & Co,
8nov No 73, rue des Magasins

CACAO—[illegible] de Guayaquil, première qualité, en débarquement, et à vendre par
S DE VIGNIE & Co,
8nov No 73, rue des Magasins

BAY RUM—5 pipes Bay rum, première qualité, en magasin et à vendre par
S DE VIGNIE & Co,
8nov No 73, rue des Magasins

SAUMON fumé—250 livres saumon fumé reçu par le steamer Moses Taylor, à vendre par
DUNTZE & Co,
8nov enc. royale et Conti

LANGUES de bœuf salées de marché de Fulton—Par le steamer Moses Taylor—600 langues de bœuf fumées entre, à vendre par
DUNTZE & Co,
8nov enc. Royale et Conti

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du navire New Hampshire, du Havre—3 [illegible] de Fromage de Gruyère [illegible], à vendre par
DUNTZE & Co,
8nov enc. Royale et Conti

EN débarquement du Hispanus, de Bordeaux—
[illegible]
DESCHAMPS,
31, St-Louis

EN débarquement du navire Harry Hammond, de Bordeaux—
[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire
[illegible] caisses vin rouge [illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
44 Vieille Levée

INSURANCE.

SECOND ANNUAL STATEMENT
OF THE
HOPE INSURANCE COMPANY
Of New Orleans.

Office, corner of Canal street and Exchange Alley.

IN conformity with the requirements of their Charter, the Hope Insurance Company makes the following statement:

Amount of premiums received for the year ending April 30th, 1859	$385,497 [illegible]
Amount of unterminated risks April 30th, 1858	35,460 00
	$420,[illegible]
Premiums on fire risks	$[illegible]
" marine do	[illegible]
" river do	[illegible]
	$420,[illegible]
Less premiums on risks not terminated	$[illegible]
Less return premiums	[illegible]
Amount of earned premiums for the year ending as above	$[illegible]
Losses paid during the same period, viz:	
On fire risks $6,[illegible]	
On marine risks [illegible]	
On river risks [illegible]	
	$[illegible]
Fifteen per cent. returned to participants	$[illegible]
Re-insurance	[illegible]
Expenses less interest	[illegible]
	$[illegible]
Net profits	$[illegible]

The Company have the following assets:

Bank stocks	$172,[illegible]
Invested in notes secured by mortgage on real estate worth double the amount loaned thereon	79,[illegible]
Bills receivable on pledge of bonds	[illegible]
Bank stock, cost	[illegible]
Bills receivable at short date for premiums	[illegible]
Due for premiums in course of collection	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that, on the fourth day of May, 1859, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the city aforesaid, personally appeared Henry Peychaud, President, and Louis Barnett, Secretary of the Hope Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn according to law, do depose and say that the foregoing accounts are just and true, and a correct transcript from the books of said Company.

H. PEYCHAUD, President,
LOUIS BARNETT, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this fourth day of May, 1859.
ARTHUR SAUCIER,
Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Directors have this day declared a cash dividend of SEVENTY-THREE per cent. on the capital paid in of this Company, out of the net earnings of the year ending on the 30th of April, 1859, payable in accordance with Article 12th of the Charter of said Company, as follows: Ten per cent. of the amount paid in, payable on demand to the stockholders, or their legal representatives, on and after the 15th May, instant, and the balance to be credited as an instalment on the unpaid stock notes.

H. PEYCHAUD, President.
S. FLASHAN, Vice President.
LOUIS BARNETT, Secretary.

DIRECTORS:

S. Flasman,	Thos. N. Blake,
A. Lafrenz,	A. [illegible],
P. Maiechele,	A. [illegible],
G. H. Kernion,	Geo. Henton,
Henry Peychaud.	

STATEMENT
OF THE AFFAIRS OF THE
STAR INSURANCE COMPANY
FOR THE YEAR ENDING MAY 31st, 1859.

Amount of Premiums received	$[illegible]
Amount of unearned Premiums May 31, 1858	20,[illegible]
	$[illegible]
Viz.—Premiums on Fire Risks	$[illegible]
" on Marine Risks	[illegible]
" on River Risks	[illegible]
Less Premiums unearned and transferred to next year	$[illegible]
Less Premiums cancelled	[illegible]
Amount of earned Premiums	$[illegible]
Paid Losses on Fire Risks	[illegible]
Paid Losses on Marine Risks	[illegible]
Paid Losses on River Risks	[illegible]
Reserved for Losses not paid	[illegible]
Amount of Losses	$[illegible]
Amount of Profits	[illegible]
New Orleans, June 4th, 1859	

[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this [illegible] day of June, 1859, before me, the subscriber, a Justice of the Peace in and for the parish and city aforesaid, personally appeared Placide Forstall, President, and Emile [illegible], Secretary of the Star Insurance Company, who, being duly sworn, depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

PLACIDE FORSTALL, President,
E. DEBUYS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of June, 1859.
ARTHUR SAUCIER,
Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

DIRECTORS:

P. Forstall,	A. F. Elliot,
W. C. C. Claiborne,	A. J. Watt,
P. A. Giraud,	F. Stackhouse,
J. E. Saylin,	J. B. Forstall, Jr.
G. W. Logan.	

SECOND ANNUAL STATEMENT
OF THE
Citizens' Mutual Insurance Company.

THE following statement of the affairs of this Company is published in conformity with the requirements of their charter, viz:

Amount of Premiums received for the year ending 30th November, 1859	$[illegible]
Amount of unterminated risks, 30th Nov., 1858	34,[illegible]
Total amount of Premiums for the year ending 30th Nov., 1859	$[illegible]
Premiums on Fire Risks	$[illegible]
Do Marine Risks	[illegible]
Do River Risks	[illegible]
Less Premiums on Risks not terminated on Nov. 30th, 1859	$[illegible]
Less Return Premiums	[illegible]
Net earned Premiums for the year ending 30th Nov., 1859	$[illegible]
Losses paid during the same period, viz:	
On Fire Risks	$[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Reinsurance, expenses, interest on subscription notes, &c	[illegible]
Less Interest, Discount, Profit and Loss, &c	[illegible]
Net earned profit for the year ending 30th November, 1859	$[illegible]

The Company has the following assets, viz:

Bills Receivable at short date for Premiums	$[illegible]
Bills Receivable, being balance due on Subscription Notes	[illegible]
Due for Premiums in course of collection	[illegible]
Invested in Bank Stocks	[illegible]
Invested in Notes secured by mortgage on real estate, worth double the amount due thereon	[illegible]
Invested in Notes secured by pledge of Stocks	[illegible]
Invested in City Bonds	[illegible]
Scrip of Mutual Insurance Companies	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
Total amount of assets	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th December, 1859, before me, the subscriber, a Justice of the Peace in and for the parish and State aforesaid, personally appeared Omer Gaillard, President, and A. Schreiber, Secretary, of the Citizens' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn according to law, do depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of said company.

O. GAILLARD, President.
A. SCHREIBER, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 5th day of December, A. D., 1859.
ARTHUR SAUCIER,
Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to pay an interest of six per cent. in cash upon the scrip issued by this Company for 1858, to the holders thereof, or to their legal representatives, on and after the second Monday of February next.

The Board of Trustees have also declared a dividend of 60 per cent. (60) on the net earned premiums of the Company for the year ending 30th November, 1859, for which certificates will be issued on and after the 15th of February, 1860.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium.

Office—No. 8 Carondelet street.

O. GAILLARD, President,
GEO. W. WEST, Vice-President.
A. SCHREIBER, Secretary.

TRUSTEES:

Geo W West,	F Nana,
Geo A White,	[illegible]
W. West,	[illegible]
D Jamison,	[illegible]
Antoine Corda,	Eugène Olivier,
F. Lowy,	[illegible]
Omer Gaillard.	

Star Insurance Company.
No. 22 St. Charles street.

THE Board of Directors of this Company have, at a meeting held on the 3d of June, 1859, and by authority of the stockholders—

Resolved, That from and after the 1st of June instant, the net profits on earned premiums shall be equally divided between the stockholders and participating [illegible] after deduction of 10 per cent. to the credit of stockholders, and 10 per cent. to [illegible] a surplus fund.

Resolved, also, That a return of 20 per cent. on all [illegible] which continue to be made as the case [illegible] of stockholders.

All dividends declared shall be paid in cash, the Company issuing no scrip.

PLACIDE FORSTALL, President.
E. DEBUYS, Secretary.

DIRECTORS:

Placide Forstall,	W C C Claiborne,
P. Giraud,	A J Watt,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	J J Saylin,
[illegible]	[illegible]

INSURANCE.

OFFICE OF THE
SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY
of New Orleans,

THIRD ANNUAL STATEMENT

New Orleans, January 12, 1860.

IN conformity with the requirements of their charter, the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY publish the following statement:

Amount of Premiums received for the year ending December 31st, 1859	$654,[illegible] 97
Amount of unterminated Risks 31st December, 1858	133,[illegible]
Total amount of Premiums for the year ending December 31st, 1859	$[illegible]
Viz: For Premiums	
On Fire Risks	$261,497 13
On Marine Risks	234,[illegible] 06
On River Risks	197,[illegible]
Less Premiums on Risks not terminated 31st December, 1859	$[illegible]
Return Premiums	6,[illegible]
Net Earned Premiums for the year ending 31st December, 1859	$[illegible]
LOSSES PAID DURING SAME PERIOD, VIZ:	
On Fire Risks	$ 67,[illegible]
Marine Risks	184,[illegible]
River Risks	66,[illegible]
	$317,[illegible]
Re-insurances, Expenses, Interest on Scrip, Less interest, Discount, etc.	36,[illegible]
Net Earned Profits for year ending Dec. 31, 1859	$[illegible]

THE COMPANY HAVE THE FOLLOWING ASSETS:

Invested in Bank Stocks	$[illegible]
Invested in City and State Bonds	[illegible]
Loans on Pledges of Bank Stocks, &c	[illegible]
Bills Receivable at short time for Premiums	132,[illegible]
Premiums Due in course of collection	[illegible]
Insurance scrip of other Companies	[illegible]
Cash on hand	106,[illegible]
Total amount of Assets	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this twelfth day of January, 1860, before me, the subscriber, a Justice of the Peace in and for the city aforesaid, personally appeared Thomas Sloo, President, and James Edwards, Secretary, of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn according to law, do depose and say that the above accounts are just and true, and a correct transcript from the books of said Company.

(Signed) THOMAS SLOO, President.
JAS. EDWARDS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this twelfth day of January, 1860.
(Signed) C. M. BRADFORD, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay an interest of Six Per Cent. in cash, on the outstanding certificates of profits, to the holders thereof, or to their legal representatives, on and after Monday, [illegible].

Also to declare a dividend of SIXTY PER CENT on the earned premiums of the Company, ending 31st December, 1859, for which Certificates will be issued on and after 20th February next.

THOS. SLOO, President.
JAS. D. DENEGRE, Vice-President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

TRUSTEES:

Jas. D. Denegre,	S. J. Hart,
A. D. Kelly,	J. C. Hale,
Hugh Wilson,	J. H. [illegible],
J. F. Bellgaas,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	A. C. Traumond,
John G. Gaines.	Thos. Sloo

HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.

The following statement of the affairs of this company is published in conformity with the requirements of their charter, viz:

Amount of premiums for the year ending 31st December, 1859	$[illegible] 97
Amount of unterminated risks 31st December, 1857	71,[illegible]
Total amount of premiums for the year ending 31st December, 1859	$[illegible]
Viz: For premiums on Fire Risks	$[illegible]
For premiums on River risks	314,[illegible]
For premiums on Marine risks	32,[illegible]
Less premiums on risks not terminated 31st December, 1859	$[illegible]
Return premiums	6,[illegible]
Net earned premiums for the year ending 31st December, 1859	$[illegible]
Losses during the same period, viz:	
On Fire risks	$ 69,[illegible]
On River risks	52,[illegible]
On Marine risks	36,[illegible]
	$184,[illegible]
Reinsurance, expenses, interest on scrip, commissions, etc	[illegible]
Interest, discount, etc	11,[illegible]
Net earned profits for the year ending December 31st, 1859	$[illegible]

The Company have the following assets, viz:

Invested in bank stocks, etc.	$175,[illegible]
Loaned on pledge of bank stocks and City Bonds	[illegible]
Loaned on mortgage, etc.	[illegible]
Bills receivable, at short time, for premiums earned	177,[illegible]
Due for premiums, in course of collection	12,[illegible]
Cash on hand	176,[illegible]
Total amount of assets	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on the 10th of January, 1860, before me a Justice of the Peace in and for the city aforesaid, personally appeared Alexander Brother, President, and James H. Wheeler, Secretary, of the Home Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn according to law, do depose and say that the above accounts are just and true, and a correct transcript from the books of the said Company.

A. BROTHER, President.
JAMES H. WHEELER, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this the 10th of January, 1860.
ARTHUR SAUCIER, Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay an interest of SIX per cent. in cash on the outstanding certificates of profits to the holders thereof, or to their legal representatives, on and after the 7th of February next.

Also, to declare a dividend of SEVENTY (70) per cent. on the net earned premiums of the Company for the year ending the 31st December, 1859, for which certificates will be issued on and after the 15th of March next.

The Trustees, after reserving ONE MILLION DOLLARS of profits, have further resolved that the outstanding certificates of the company of the issues of the years 1855, 1856 and 1856 (no certificates issued in 1854) to be redeemed and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after the 7th of February next. The certificates to be produced at the time of payment for cancellment, and interest thereon shall cease after the 31st December, 1859.

The Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers, and loss or damage by Fire, at the current rates of premium. Office No 79 Camp street, corner of Gravier.

ALEXANDER BROTHER, President.
JOHN E. SHAW, Vice-President
James H. Wheeler, Secretary.

John E. Shaw,	S. L. Levy,	S. K. Conveuse,
Elijah Peale,	John Hall,	J Villaviche, Jr
J. P. Harrison,	Lafayette Folger,	Alex. J. Dyas,
Joseph Hay,	E. Mellhenny,	W. H. Avery,
Alfred Hennen,	J. G. Goodrich,	John E. Rodenberg,
W. C. Tompkins,	John Kemp,	A. G. Kennett,
Edward Nalle,	D. R. Moore,	Philip A. Shaw,
John Calhoun,	A. H. May,	W. L. Lanier,
E. B. C. Wood,	Perry Nugent,	J. K. Bradbury,
Geo. C. Sweet,	Edward Hebert,	Jas. I. Bard,
L. S. Perry,	Thompson Greenfield,	

New Orleans, January 11, 1860.

Louisiana Mutual Insurance Company

NEW ORLEANS, March 1, 1860.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Amount of premiums received from 1st March, 1859, to 29th February, 1860	$[illegible]
Amount of unearned premiums, March 1st, 1859	83,[illegible]
	$[illegible]
Viz: Premiums on Fire Risks	$[illegible]
Prem. on Marine Risks	[illegible]
Prem. on River Risks	[illegible]
Less premiums unterminated	$[illegible]
Less return premiums	7,[illegible]
Net earned premiums for the year ending February 29th, 1860	$[illegible]
Losses paid during same period:	
Viz: Fire Losses	$ 16,[illegible]
Marine Losses	[illegible]
River Losses	[illegible]
Reinsurance, Expenses, less interest, discount, &c	[illegible]
Net earned profit for the year ending February 29, 1860	$[illegible]

The Company have the following assets:

Invested in mortgages on real estate worth double the amount loaned thereon	$[illegible]
Invested in Bank stocks, cost	[illegible]
Invested in city bonds, cost	[illegible]
Loaned on pledge of stocks and bonds	[illegible]
Bills receivable, at short time, for premiums	[illegible]
Real estate	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Insurance scrip, &c	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
Total amount of assets	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that, on this 12th March, 1860, before me, the subscriber, a Justice of the Peace in and for the State aforesaid, personally appeared Charles Briggs, President, and H. P. Janvier, Secretary, of the Louisiana Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn according to law, do depose and say that the above accounts are just and true, and a correct transcript from the books of said Company.

CHAS. BRIGGS, President.
H. P. JANVIER, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 12th day of March, 1860.
C. M. BRADFORD, Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the second Monday in May next, and to redeem, on and after that date, the certificates of the years 1856 and 1857; and they have further declared a scrip dividend of SIXTY per cent. on the net earned premiums of the year ending February 29, 1860, for which certificates will be issued on and after the first day of June, 1860.

CHAS. BRIGGS, President.
ANTOINE CARRIERE, Vice-President.
H. P. JANVIER, Secretary.

TRUSTEES:

A. C. Carriere,	John Thornhill,
S. Bragg,	John Fox,
Mason Pilcher,	C. Pasey,
S. A. Pueblo,	W. A. Violett,
C. W. Phillips,	R. Sanford,
[illegible]	A. B. Montgomery,
[illegible]	S. M. Russell,
[illegible]	W. W. Mewbank,
[illegible]	Wm. Pratt,
[illegible]	J. Gruner,
[illegible]	Addison Gammack,
[illegible]	Louis Saucyrouse,
Wm. Burnham,	J. W. Hincks,
Henry Ranken,	J. F. Burbridge,
Thos. G. Wells,	G. W. Dunbar,
J. Aved,	Albert Gammack,
[illegible]	E. C. Oglesby.

Hope Insurance Company of New Orleans.
Office, corner of Canal street and Exchange Place.

New Orleans, August 6th, 1859.

AT a general meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved that, from and after this date, a return of Twenty per Cent. be made on all premiums to parties insuring in this Company.

The above Twenty per Cent return will be paid in cash, the Company issuing no scrip.

HENRY PEYCHAUD, President
S. FLASHAN, Vice President
LOUIS BARNETT, Secretary.

DIRECTORS:

S. Flasman,	Thos. N. Blake,
G. H. Kernion,	S. Nadal,
A. Lafrenz,	A. Dignan,
P. Maiechele,	Geo. Henton,

H. Peychaud.

WHISKY—[illegible] barils de Whiskey, à vendre par [illegible]

INSURANCE

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.

CRESCENT with the requirements of their charter, the Crescent Mutual Insurance Company make the following statement:

Amount of Premiums received for the year ending 30th June, 1859	$670,[illegible]
Amount of Premiums unterminated 30th July, 1858	[illegible]
	$[illegible]
Premiums on Fire Risks	$[illegible]
" Marine	[illegible]
" River	[illegible]
" Life	[illegible]
Less Premiums on Risks not terminated 30th June '59	$[illegible]
Less Return Premiums	14,[illegible]
Net Earned Premiums for the year ending as above	$[illegible]
Losses paid during the same period, viz:	
On Fire Risks	$129,[illegible]
On Marine Risks	92,[illegible]
On River Risks	218,[illegible]
	$[illegible]
Deduct for interest and discount, profit & loss, savings, &c	$161,170 47
Less general expenses and re-insurance, &c	[illegible]
Net profit	$[illegible]

The Company have the following assets:

Bills Receivable—Loans on bond and mortgage	$257,[illegible]
Loans on pledge of bank and public stocks	626,[illegible]
Premium Notes	155,[illegible]
Due for Premiums and Claims in course of collection	89,[illegible]
Real estate	60,[illegible]
900 shares Bank stock	170,[illegible]
1100 do Gaslight Company Stock	115,[illegible]
$65,000 Consolidated City 6 per cent. Bonds	64,[illegible]
$50,000 City 6 per cent. Bonds, issued to Railroad Companies	[illegible]
Cash	[illegible]
	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that, on the 22nd July, 1859, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the city aforesaid, personally appeared Charles J. Mansoni, Secretary of the Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being sworn according to law, doth depose and say that the foregoing statement is just and true and a correct transcript from the books of the company.

CHARLES J. MANSONI.
Sworn to and subscribed before me the 22d July, 1859.
C. M. BRADFORD,
Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay an interest of six per cent. in cash on all the outstanding certificates of profits to the holders thereof, or to their legal representatives, on and after the 2d Monday in August proximo.

Also, to declare a dividend of FORTY PER CENT. (40 per cent.) on the Net Earned Premiums of the company for the year ending the 30th June, 1859, for which certificates will be issued on and after the 1st day of October next.

And resolved, further, that after reserving ONE MILLION DOLLARS of profits, all outstanding certificates of profits of the issue [illegible] be redeemed on and after the [illegible] August proximo, as well as to pay [illegible] of the certificates of profits of the [illegible] and after the 15th of September [illegible] thereon to cease from 30th June ult.

THOMAS A ADAMS, President.
GEORGE JONAS, Vice-President
CHARLES J. MANSONI, Secretary.

TRUSTEES.

Samuel Bell,	J W Carroll,	[illegible]
John Watt,	H Avendano	[illegible] Levy
H O B Norton,	Samuel Smith,	Geo. [illegible]
G T Dudoche,	John D Bein,	L S Mourman,
E E Sumner,	R W Estlin,	E W Adams,
H H Wright,	P Blasma,	W B Tullis,
G S Hawkins,	P N Strong,	J J Noble,
W P Vredenburgh,	Th Henderson,	J C Burel,
F Freilson,	E E Rucci,	Alex Puel,
[illegible] Kennedy,	J J Persons,	John F Goldsmith
W G Robinson.		

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Second état annuel des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1859, savoir—	
Primes sur risques d'incendie	$213,[illegible]
" " risques des rivières	70,[illegible]
" " risques des mers	[illegible]
Total	$[illegible]
Primes non expirées le 30 avril 1858	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Primes nettes	$[illegible]
Pertes dans l'année, savoir—	
Pertes par les incendies	$62,[illegible]
" par les rivières	17,[illegible]
" par les mers	61,[illegible]
Total des pertes	$[illegible]
Réassurances	14,[illegible]
Remboursé, 10 et 15 pour cent	4,[illegible]
Dépenses, escompte et intérêt	33,[illegible]
	$[illegible]
Bénéfice brut	$[illegible]
Réservé pour risques non expirés et pertes non payées	63,[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]
L'actif de la Compagnie se compose de:	
Billets pour actions	$[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Prêts garantis par actions de banques	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Scrip d'autres compagnies	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 mai 1859, pardevant moi le soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, Président, et Jules Dolbonde, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, lesquels ont dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est véritable et une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
JULES DOLBONDE, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, le 12 mai 1859.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer en faveur des assurés, un dividende de TRENTE CINQ POUR CENT, pour lequel des certificats seront émis à partir du 1er juin prochain—et trente cinq pour cent aux actionnaires, conformément à la 18me section de la charte de la Compagnie. Les porteurs de scrip sur lequel il est dû un intérêt payable depuis le 1er du courant, sont priés de venir le recevoir.

A. CHIAPELLA, président.
JULES DOLBONDE, secrétaire.

Second exposé annuel
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, encoignure Canal et Passage de la Bourse.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expiré le 30 avril 1859	$385,497 [illegible]
Montant de risques non expirés le 30 avril 1858	35,[illegible]
	$420,[illegible]
Primes sur les risques d'incendie	$[illegible]
Primes sur les risques de mer	38,[illegible]
Primes sur les risques des rivières	12,[illegible]
	$[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés	$[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Montant des primes gagnées dans l'année expirée le 30 avril 1859	$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ [illegible]
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques des rivières	[illegible]
Quinze pour cent remboursés aux parties assurées	12,[illegible]
Réassurances	4,[illegible]
Dépenses, intérêt en moins	[illegible]
Gain net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$172,[illegible]
Billets garantis par hypothèque sur des Propriétés foncières valant le double du montant prêté	79,[illegible]
Billets à recevoir, garantis	4,[illegible]
Actions de Banque, coût	2,[illegible]
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes	16,[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 4 mai 1859, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, Président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est juste et véritable et une copie exacte des livres de ladite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, secrétaire
Assermenté et signé pardevant moi, 4 mai 1859
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans

La Direction a déclaré aujourd'hui un dividende en argent de SOIXANTE-TREIZE POUR CENT sur le capital payé de cette Compagnie lequel dividende provient d'un gain net réalisé dans l'année expirée le 30 avril 1859 et sera payé conformément à l'article 12 de la charte de ladite Compagnie, comme suit: DIX POUR CENT sur demande, aux actionnaires, ou à leurs ayants-cause, à partir du 15 mai courant; le reste sera crédité comme un paiement sur les billets donnés pour actions non payées.

H PEYCHAUD, président
S FLASHAN, vice-président
LOUIS BARNETT, secrétaire
—DIRECTEURS—

S. Flasman,	Thos N. Blake,
A. Lafrenz,	A. Dignan,
P. Maiechele,	S. Nadal,
G. H. Kernion,	Geo Henton,
H. Peychaud.	

5 mai

MME AUBÉ, accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris et de la Nouvelle Orléans, ayant été forcée d'abandonner sa profession pendant plus de trois ans pour cause de maladie, informe ses anciennes pratiques et le public en général qu'elle vient de se réinstaller rue St-Pierre, No [illegible], entre Dauphine et Bourbon.

Sa maison est disposée très convenablement pour recevoir des pensionnaires pour accouchement et pour se livrer aux affections de l'utérus, d'après le traitement adopté par [illegible] de Paris. Mme Aubé s'empressera de se rendre chez les personnes qui lui feront l'honneur de l'appeler soit à la ville et à la campagne, à toutes heures.

Mme Aubé se chargera d'instruire les dames qui désireraient apprendre l'art des accouchements. Elle enseignera à ses élèves la théorie et la pratique jusqu'à ce qu'elles soient capables de passer un examen devant la Faculté de Médecine de la Nouvelle-Orléans et d'y recevoir un diplôme.

GAS FITTING, &c.

THE undersigned begs leave to inform his customers and the public in general that he will continue the business of the late firm of CHICHEN & LOEFFLER, at No. 142, new No. 126 Chartres street, in his name and for his account. Thanking them for the attention paid to the late firm, he hopes to be patronized in the future, and would respectfully and earnestly call the attention [illegible] the public in general, to the large stock on hand and constantly receiving, which [illegible] Chandeliers, Pendants, Hall and Bracket Lights, French Lamps of every description, Globes, Shades, &c., iron and composition Pipes and Fittings, &c., &c., from the best American, French and English manufacturers, feeling assured that there is no house in the South that possess greater facilities for executing orders in that line of business.

Please give me a call before purchasing elsewhere, and you will find it to your advantage.
CHARLES LOEFFLER.

RICH DOUBLE PERCUSSION PIANOS,
Greatly Superior to those used up to This Day.

A. PERIER

HAS opened, on Royal street, No 95, between Conti and St Louis streets, his new Piano store, where amateurs will always find the best Pianos manufactured in Paris, London and New York.

His connection for the last 8 or 10 years with the houses of Pleyel & Co., Erard and Debain enables him to buy Pianos and offer them on very liberal terms.

A. PERIER.
[illegible]......ROYAL STREET..........[illegible]
Between St. Philip and Ursulines streets

His numerous customers are informed that he undertakes to import here Grand Concert Pianos and all kinds of Pianos for persons desirous to receive the same directly at their residence.

The advantage thus offered to his customers and to artists is unquestionable, and may be ascertained by referring to those who have already enjoyed it. There is also a marked difference in the price.

Pianos repaired, and second-hand Pianos taken in exchange nov 19 3m

SOURDES & CHASSAIGNAC,
Successors to E. A. [illegible],
No. 76......CHARTRES STREET......No. 76,
IMPORTERS OF
Music and Musical Instruments.

SOLE agents for the celebrated PIANO FORTES of Henry Herz, to which the grand medal was awarded at the Universal Exhibition of 1855. These Pianos were declared by the jury of exhibition of 1855 to be far superior to those of Erard and Pleyel.

French, German and American MUSIC constantly on hand at the store No. 76 Chartres street, between Bienville and Conti streets. nov 12 1y

Harmoniums and Mechanical Pianos.

ADOLPHE FLANDRAIN,
44..........CONTI STREET..........44
Between Chartres and Royal streets,

HAS just received an assortment of Harmoniums and Mechanical Pianos, direct from the manufactory of A. Debain, Paris, supplier to all the European Courts, and sole inventor of the celebrated Mechanical Piano, on which the most difficult pieces can be performed without a knowledge of music. These instruments are manufactured and improved expressly for exportation, and are acknowledged in Europe to be superior to all others.

Amateurs are invited to call and judge for themselves of the excellence of the above Pianos. Mr. F. attends personally to repairs and tuning, and the terms are therefore moderate.

Second hand Pianos bought and sold.
nov 19 3m

Richard's Pectoral Syrup.

A SURE remedy for pulmonary diseases, irritations and inflammation in the stomach, whooping-cough, colds or chronic catarrhs, &c.

Quinquina Wine.

A stomach invigorator, and preventive for fevers generally.

F. Horter's Depurative Syrup.

For the radical cure of diseases arising from diseased, and, syphilitic ulcers, ulcers, &c.

Jean McKeenan.

Six packages of this plant will cure the worst case of gleet in six days

Arabian Rhoubarb.

A tonic food of an excellent taste and very easily digested. It is highly recommended to convalescent, and nervous persons, to weak and aged persons, but especially to growing children.

F. BERTA, Druggist,
nov 22 corner [illegible] and Barracks sts

The Luzenberg Hospital
(NOW DR. HAYES'S)

IT being duly fitted for all classes of diseases—medical, surgical and midwifery cases. Conducted on the plan of the Maison de Santé in Paris, it will unite to the advantages of careful medical attendance and the home of a private residence. Secluded, with [illegible] of a [illegible] well supplied [illegible] Fields [illegible] the most healthy for exposed to the river and take air, it has all the advantages of a country residence, while it is in the near limits of the city.

Terms of admission, $15 per day. A deposit of ten days required on entering. Extra accommodations to be had if required. Slaves will be accommodated and attended to. Surgical operations performed without extra charge—those for stricture alone excepted. oct11 ly

CIRCUS STREET INFIRMARY
NEW ORLEANS,
BETWEEN POYDRAS AND PERDIDO STREETS.

DR. MERCIER, 191 Canal street, between Rampart and Basin. Dr. STANFORTH [illegible], 144 Camp street.

A deposit for ten days is required from persons not citizens of New Orleans.

Rooms for patients of both sexes $3 to $4 a day.
Wards.......................$1 day.
Rooms for slaves...............a day.
Wards for slaves...............day.
SURGICAL OPERATIONS CHARGED EXTRA.

Dr. MERCIER can be consulted at the hospital from 12 to 1 o'clock, every day, Sundays.

Dr. CHARLES's consultations from [illegible] o'clock.

H. Price of the consultations from $1 to $5 each, and free of charge for the poor.

Patients vaccinated every Saturday at 1 o'clock, P. M.—Free of cost. Vaccine virus kept on hand.

Physicians' prescriptions will be carefully prepared at the drug store of the hospital. nov12 1y

To Druggists and Planters
LOUISIANA, TEXAS, MISSISSIPPI, ALABAMA.

DRUGS AT WHOLESALE,
Genuine Natural and Thoroughly Pure.

RECEIVED lately—
1000 oz. French and American QUININE,
20 bbls CASTOR OIL,
20 boxes CAMPHOR,
[illegible] powdered ALUM,
40 [illegible] SPONGES, various qualities.
40 [illegible] LINSEED;
[illegible] Ground and powdered MUSTARD,
1000 boxes Castile SOAP,
200 pounds MANNA in tears and other,
200 [illegible] OPIUM;
10 cases BORAX,
20 [illegible] SAGOU,
Select Gum Arabic Powders;
[illegible] Licorice and Marsh Mallow Powders;
Extracts of Vanilla, French and Tilden Extracts, Jalap roots, Hop cakes, Sarsaparilla ditto, Hemlock [illegible], French Chemicals; Ergotin, Aconite, Veratrine, &c.
dec19 R. JOURDAN.

Quinium Malaga Wine.

ALFRED LABARRAQUE & Co., Paris.

THE QUINIUM WINE is a tonic and antifebrile medicine for restoring strength, either partially or generally impaired. It is used particularly in the treatment of swamp fever and the consequences thereof.

The Quinium Wine is recommended by distinguished members of the Faculty of Paris.

Lately received and for sale at the depot, No. 30 Chartres street.
oct1 F. P. DUCONGE.

For Sale,

A NEGRO MAN, a baker and cook, 30 years of age. Apply at office No. 129 Customhouse street. nov11

To Millers.

20 CASES assorted [illegible] for sale by D. LEFEBVRE & CO., 172 Royal street.

Compagnie d'Assurance du Star,

Second Etat des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 31 mai 1859.

Montant des primes reçues	$151,349 44
Montant des primes non expirées le 31 mai 1858	20,[illegible]
	$171,[illegible] 44
SAVOIR—	
Primes sur risques d'incendie	$80,[illegible]
Primes sur risques de mer	63,[illegible]
Primes sur risques de rivières	28,[illegible]
	171,[illegible] 44
Primes à déduire sur les risques non expirés et transférés à l'année nouvelle	$33,176 00
Primes annulées	2,167 62
	35,[illegible]
Montant des primes acquises	$[illegible]
Pertes sur risques d'incendie	$[illegible]
Pertes sur risques de mer	17,[illegible]
Pertes sur risques de rivières	4,[illegible]
Réservé pour les pertes non payées	[illegible]
Montant total des pertes	67,[illegible]
Payé 10 pour cent de retour de primes sur $171,[illegible] 44	
Moins primes annulées	2,167 62
Moins 15 pour cent sur 33,176 comme ci-dessus	
Réassurances	[illegible]
Dépenses	[illegible]
	100,[illegible]
Montant des bénéfices	[illegible]
A déduire, d'après la résolution du 4 juin 1858, en vertu de laquelle 10 pour cent sur le montant des profits	[illegible]
15 pour cent sur le montant du capital ($200,000)	[illegible]
Gain net	$[illegible]
Part des assurés	7,[illegible]
Part des actionnaires	7,[illegible]
Montant des primes ci-dessus	151,[illegible] 44
Moins primes annulées	2,167 62
Montant participant aux profits	148,[illegible]
L'actif de la Compagnie se compose comme suit:	
Billets à recevoir	
Montant de billets pour primes	$22,973 14
Montant de placements	[illegible]
	227,[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de collection	7,[illegible]
Moins 10 pour cent retour de primes	[illegible]
	$[illegible]

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1859.
ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'on se souvienne que le 4 juin 1859, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Placide Forstall, président, et Emile Debuys, secrétaire de la Compagnie d'Assurance du Star, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est véritable et une copie exacte des livres de ladite Compagnie.

PLACIDE FORSTALL, président,
EMILE DEBUYS, secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, le 4 juin 1859,
ARTHUR SAUCIER, troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

DIRECTEURS:

P Forstall,	A F Elliot,
W C C Claiborne,	A J Watt,
P A Giraud,	F Stackhouse,
J E Saylin,	J B Forstall, Jr.,
G W Logan.	

PLACIDE FORSTALL, président,
EMILE DEBUYS, secrétaire.
6juin—1an